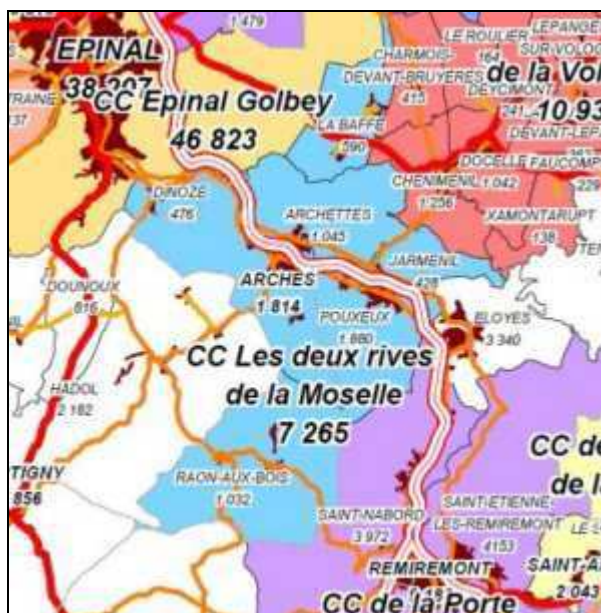


La COM COM, qu'est-ce que c'est ?

Une Loi du 6 février 1992 encadre la création des Communautés de Communes.

Le 6 décembre 2005, sur fond de complémentarité et de solidarité s'est constituée la Communauté « Les Deux Rives de la Moselle » composée des Communes de ARCHES, ARCHETTES, DINOZE, JARMENIL, LA BAFFE, POUXEUX et RAON AUX BOIS, ayant son siège à Arches, forte de 7.500 habitants et déterminée à promouvoir des projets communs (préambule de ses statuts).

POUXEUX est alors représenté par 4 titulaires et 2 suppléants, au total 21 titulaires et 12 suppléants siègent en Conseil Communautaire. La Com-Com est actuellement compétente pour les questions d'assainissement et la gestion des crèches.



Chaque habitant participe aux recettes depuis le 1er janvier 2006 au moyen de la taxe foncière (quelques euros en 2006) à raison de 1,10 % en 2008 pour le foncier bâti plus 1,64 % pour le foncier non bâti soit presque le double de 2006. Le budget de la Com Com est versé par l'Etat, c'est la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

Chaque foyer recevra ou a reçu en 2008 une facture d'eau adressée par sa Commune et une facture d'assainissement adressé par la Com-Com ; les compétences de celle-ci sont appelées à s'étendre et à dessaisir les Communes des questions à vocation intercommunales.

Les Communes de Xertigny, Hadol et Uriménil ont demandé leur adhésion à notre Com Com au 1er janvier 2009. Arches et Jarménil n'y sont pas favorables dans l'immédiat à cette date trop rapprochée, et compte tenu de la jeunesse de notre Communauté. Pouxieux doit se déterminer le 28 novembre prochain.

Outre l'extension géographique et le doublement de la population (14.000 h) la DGF 2009 pourrait passer de 63.000 € à 144.000 € mais cette dotation 2009 n'est cependant pas encore connue et reste tributaire de la volonté et des décisions de l'Etat. Les compétences de la nouvelle Communauté seraient élargies notamment en matière d'actions de développement économique, touristique et environnemental.

A noter encore que les 3 communes sollicitant leur adhésion avaient décidé de créer avec Bellefontaine, Charmois l'Orgueilleux et Uzemain une communauté de communes autour de Xertigny le 9 septembre dernier (les statuts avaient même été adoptés) pour changer d'avis dès le lendemain 10 septembre pour Hadol, le 13 pour Xertigny et Uriménil. Arches (13 voix/19) et Jarménil (Unanimité) ont voté défavorablement en ce qui concerne l'adhésion au 1er janvier prochain.

Mise à jour du 3 décembre 2008 : Suite à la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre dernier, la commune, et donc la Communauté de Communes, accepte l'adhésion des 3 nouvelles communes citées ci-dessus. Le détail des votes :

- 7 votes favorables à une étude plus approfondies en 2009 et un nouveau vote pour une adhésion au 1er janvier 2010
- 1 abstention
- 11 votes favorables à l'adhésion immédiate des 3 communes.

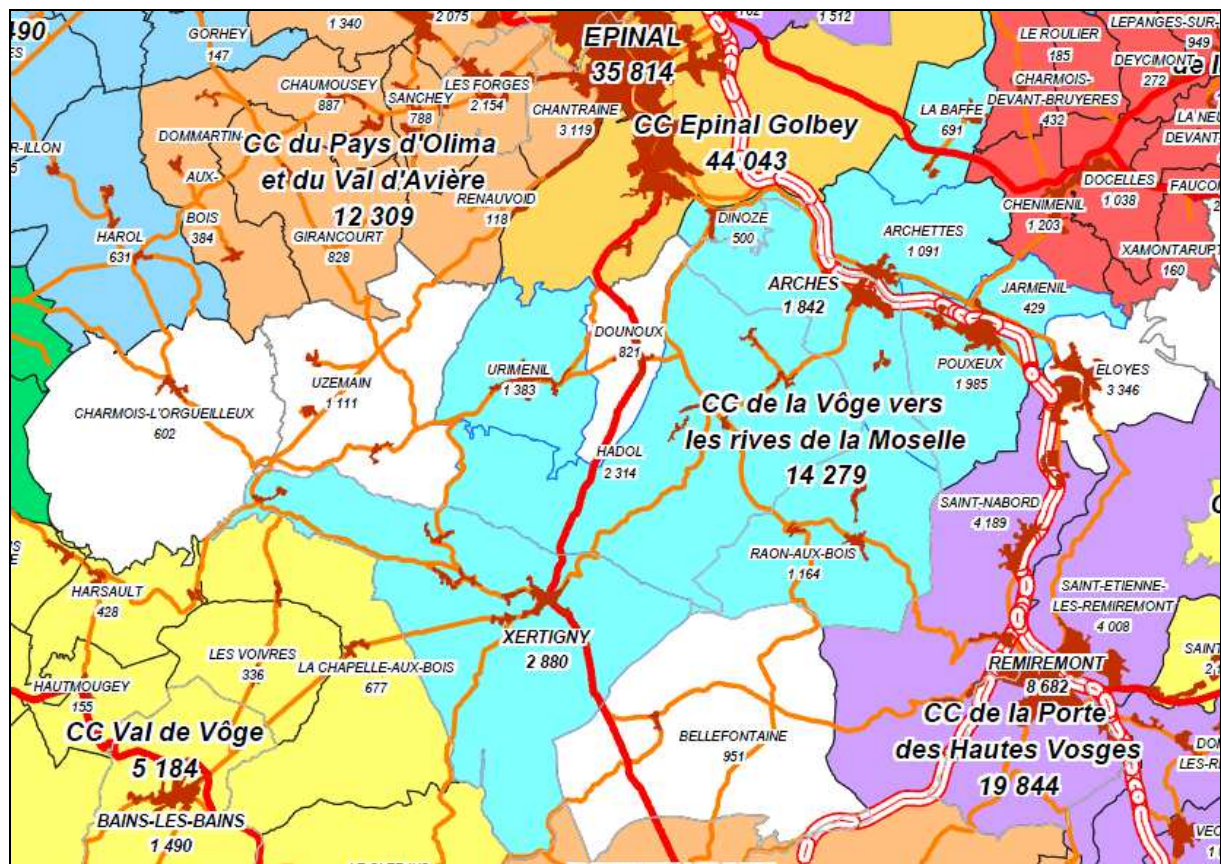
Mise à jour du 10 décembre 2009 :

La Commune de Bellefontaine a sollicité son adhésion à la C2VRM au 1er janvier 2010. Ce que le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité le 9 septembre 2009. Le Conseil Municipal de Pouxieux à la majorité a également accepté cette adhésion lors de sa séance du 22 septembre 2009.

Les élus de la liste Pouxieux le Choix ont renouvelé leur opposition à l'extension par 4 voix contre et 3 abstentions, l'opportunité et la réalité géographique et économique de l'extension vers Xertigny n'étant toujours pas démontrée.

La nouvelle Communauté de Communes devrait donc être représentée par 36 titulaires et une vingtaine de suppléants, avec un vice-président (de Bellefontaine) supplémentaire.

Dans la « zone de proximité géographique », il ne reste plus que quelques communes non adhérentes à une Com Com : Uzemain et Charmois l'Orgueilleux (qui souhaitent aller vers l'Avière), Dounoux (proche de la C2VRM), Tendon (naturellement tournée vers la vallée de la Vologne avec Cheniménil et Docelles) et Eloyes. Compte tenu de ses récents déboires en vue de la construction d'une gendarmerie, il est peu probable qu'elle se tourne vers nous désormais.



Extrait de la carte des intercommunalités vosgiennes au 10 août 2009